

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300965-20250408-2025BP-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025



2025

Budget primitif



NOTE DE SYNTHÈSE

Commune de Carbon-Blanc

08/04/2025

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| Préface | 3 |
| I- Le contexte..... | 4 |
| II- La section de fonctionnement | 4 |
| 1 – Les dépenses de fonctionnement | 4 |
| 2 – Les recettes de fonctionnement | 6 |
| a) Les principales recettes (hors recettes fiscales)..... | 7 |
| b) Les recettes fiscales..... | 7 |
| c) Le report à nouveau | 8 |
| d) Le tableau des recettes | 8 |
| III- La section d'investissement | 9 |
| 1 –Les dépenses | 9 |
| a) Les opérations courantes | 9 |
| b) Les grands projets structurants..... | 9 |
| c) L'opération 46 : travaux à venir | 9 |
| d) Total des dépenses d'investissement | 10 |
| 2 – Les recettes | 11 |
| III- Les ratios financiers | 11 |
| IV- L'état de la dette..... | 12 |

PREFACE

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Il est à noter qu'un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- ✓ Annualité
- ✓ Universalité
- ✓ Unité
- ✓ Equilibre

I- LE CONTEXTE

Le budget 2025 a été élaboré dans un contexte très incertain car il a fallu attendre le mois de février pour disposer d'un projet de loi de finances voté par les deux assemblées. Comme en 2024 mais pour des raisons différentes il nous faut constater un déséquilibre entre l'augmentation des dépenses qui repose sur des causes le plus souvent exogènes et la tendance à la baisse des recettes. Par ailleurs ce budget prend en compte la décision de transfert de la compétence et de mutualisation « espaces verts et propreté » à la Métropole.

Du côté des dépenses les coûts des achats restent à un niveau haut mais nous constatons une détente sur les prix de l'énergie. Grâce à la mobilisation des services nous maîtrisons le chapitre des dépenses générales. En revanche, de nouvelles mesures décidées par l'état viennent augmenter le chapitre des charges de personnel qui est en outre impacté par des événements conjoncturels internes qui nous conduisent à maintenir un budget proche du niveau de 2024 malgré la diminution de notre effectif.

Les recettes sont marquées par une érosion lente mais continue des dotations et une prudence pour ce qui concerne les droits de mutation car le marché de l'immobilier reste atone.

C'est dans ce contexte tendu que le budget primitif 2025 a été présenté et voté lors de la session du conseil municipal du 08 avril 2025. Les documents complets sont disponibles à l'Hôtel de ville de Carbon-Blanc.

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont composées de plusieurs chapitres. Les chapitres sont des regroupements de comptes comptables permettant de mieux identifier les grandes masses de dépenses et de recettes.

Le chapitre 011 des dépenses à caractère général est prévu en augmentation en 2025 de +17 115,60 € par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Une augmentation importante des dépenses d'assurance (+30 015 €). En raison de la sinistralité en France, les compagnies ne veulent plus assurer les collectivités. La commune de Carbon-Blanc a pu trouver un assureur en 2023, mais à des tarifs très importants pour des garanties moindres. En 2024, les compagnies ont également révisé à la hausse leurs cotisations.
- Une augmentation des dépenses d'alimentation (+28 000 €). Non seulement les prix des repas livrés aux écoles de la commune continuent d'augmenter, même si l'inflation s'est ralentie, mais en plus le nombre d'enfants mangeant à la cantine augmente. Ces dépenses seront donc en partie compensées par des recettes.
- Le budget entretien et réparation des bâtiments est augmenté afin de continuer d'entretenir nos bâtiments communaux.

- En raison du transfert du service espaces verts à la Métropole, certains postes sont fortement réduits comme l'entretien des terrains (contrats liés à la tonte et à la taille des espaces verts) et l'entretien des forêts (élagage).

Le chapitre 012 des dépenses de personnel est budgété en augmentation de +14 000 € par rapport au dernier budget 2024. Ce chapitre se voit impacté de plusieurs éléments cette année :

- Le transfert du service espaces verts et propreté permet de diminuer ce chapitre de -385 000 €.
- Les dernières mesures gouvernementales sur l'augmentation des cotisations patronales sur les retraites des fonctionnaires (CNRACL) font augmenter ce chapitre de +75 000 €.
- Le recensement qui a eu lieu sur la commune impacte le budget à la hausse de +25 000 €. Il est à noter toutefois que des recettes viendront compenser cette dépense exceptionnelle.
- Certains agents en maladie ordinaire ont été requalifiés en longue maladie ou longue durée. Un rattrapage sur les traitements que ces agents n'ont pas perçus impactera également ce chapitre à la hausse. Ici encore, ces dépenses exceptionnelles seront en partie compensées par un remboursement de notre assurance statutaire.
- En enfin, une enveloppe pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité : augmentation mécanique des échelons dans la carrière des fonctionnaires) est également prévue en 2025.

Le chapitre 014 des atténuations de produits est fortement bouleversé (+56 738 €) par rapport aux années précédentes en raison de deux facteurs principaux :

- Alors que les années précédentes la commune percevait une recette (Attribution de Compensation) de la Métropole puisqu'elle gérait les espaces verts et la propreté, le transfert du service à Bordeaux Métropole fait que la commune devient contributrice et doit verser désormais 32 738 €.
- Le gouvernement souhaitant faire des économies va prélever sur les collectivités territoriales un milliard d'euros. Pour cela, il a mis en place le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« DILICO »). Carbon-Blanc, en raison de ses recettes et de son potentiel fiscal sera contributrice. L'estimation faite au moment où ce rapport est rédigé est d'environ 15 000 €.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante comprend notamment toutes les participations aux différents syndicats ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS. En 2025, ce chapitre est prévu en diminution de -65 414,60 € pour prendre notamment en compte :

- L'augmentation de la participation au syndicat intercommunal de la piscine Bassens Carbon-Blanc pour financer notamment certaines réparations nécessaires sur le bâtiment (+9 024,60 €)
- La subvention d'équilibre au CCAS de Carbon-Blanc sera en forte baisse (-89 600 €) pour s'établir à 400 000 € et retrouver son niveau habituel. Pour rappel, en 2024 la ville avait fortement augmenté sa subvention d'équilibre en raison d'un déficit important notamment sur le service d'aide à domicile en 2023. L'équilibre budgétaire ayant été retrouvé, le niveau de la subvention d'équilibre peut revenir au niveau de celui de 2023.

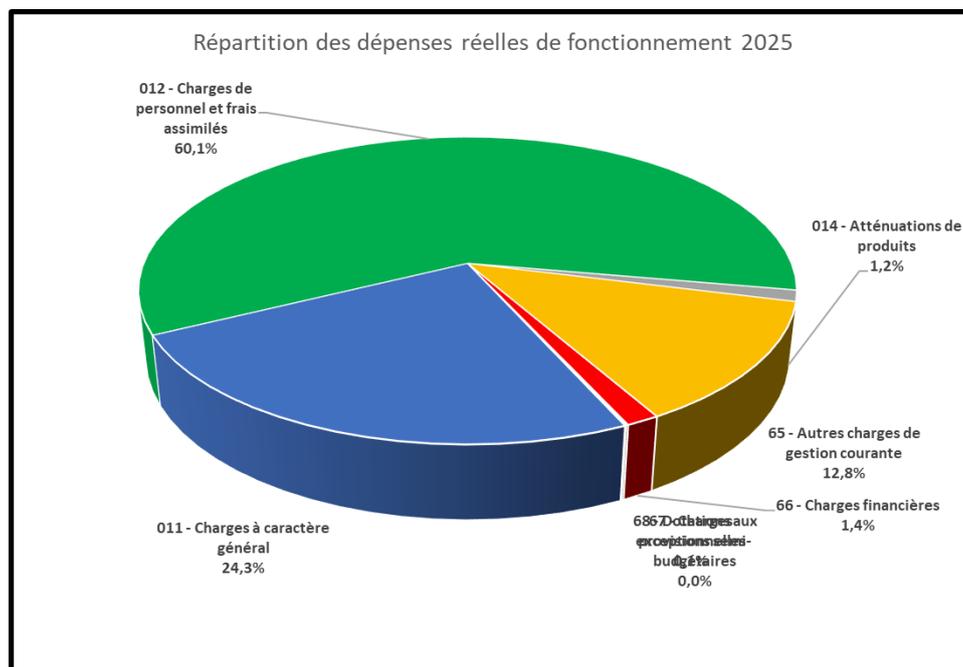
Pour information, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions de fonctionnement des associations est maintenue au niveau de celle votée en 2024.

Le chapitre 66 relatif aux charges financières qui comporte le remboursement des intérêts des emprunts de la commune, est en diminution de -19 390 € par rapport au budget 2024.

Un virement vers la section d'investissement de 4 090 000 € (+240 000 €) est inscrit au budget afin de financer les travaux structurants de la commune et notamment la réhabilitation et l'extension de l'école Prévert.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent ainsi à 14 705 137 €.

| DEPENSES | Budget 2024 | Budget 2025 | Δ % |
|---|---------------------|---------------------|-------------|
| 011 Charges à caractère général | 2 439 453 € | 2 456 569 € | 0,7% |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 6 061 000 € | 6 075 000 € | 0,2% |
| 014 Atténuations de produits | 61 000 € | 117 738 € | 93,0% |
| 65 Autres charges de gestion courante | 1 361 245 € | 1 295 830 € | -4,8% |
| Total des dépenses de gestion courante | 9 922 698 € | 9 945 137 € | 0,2% |
| 66 Charges financières | 161 390 € | 142 000 € | -12,0% |
| 67 Charges exceptionnelles | 10 000 € | 10 000 € | 0,0% |
| 68 Dotations aux provisions semi-budgétaires | 5 000 € | 5 000 € | 0,0% |
| Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) | 10 099 088 € | 10 102 137 € | 0,0% |
| 023 Virement à la section d'investissement | 3 850 000 € | 4 090 000 € | 6,2% |
| 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections | 516 639 € | 513 000 € | -0,7% |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 4 366 639 € | 4 603 000 € | 5,4% |
| Total des dépenses de fonctionnement | 14 465 727 € | 14 705 137 € | 1,7% |



2 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tout comme les dépenses, les recettes de fonctionnement sont présentées en plusieurs chapitres, en fonction de la nature de la recette (prestations de service, fiscalité...)

A) LES PRINCIPALES RECETTES (HORS RECETTES FISCALES)

Le chapitre 013-Atténuations de charges comprend les remboursements par la CPAM des salaires des agents contractuels en arrêt maladie. Ce chapitre sera donc revu en forte baisse, les remboursements des salaires des agents titulaires en arrêt maladie étant comptabilisés au chapitre 75.

Le chapitre 70 des produits des services est prévu en diminution de -348 579 € par rapport à 2024. Si les recettes provenant des prestations liées aux services municipaux (repas, culture, sport, centre de loisirs, accueils périscolaires, crèches...) sont prévues en augmentation (+40 000 €), en raison du transfert des espaces verts à Bordeaux Métropole, cette dernière ne nous reversera plus le montant alloué à la délégation de gestion de service, soit une baisse de -366 884 €.

Le chapitre 73 Impôts et taxes sera également en diminution (-187 378 €) en raison du transfert des espaces verts, l'attribution de compensation que nous versait Bordeaux Métropole est supprimée, la ville devient contributrice. Pour rappel, toutes ces baisses de recettes sont compensées par des baisses de dépenses (personnel, prestataires, élagage...)

Le chapitre 74 des participations est en légère augmentation de +12 922 €. Cette variation s'explique principalement :

- A la baisse : diminution de la dotation forfaitaire de -54 000 €
- A la hausse : augmentation de la dotation de solidarité rurale (+19 000 €), des aides de la caisse d'allocation familiale en raison de l'augmentation de l'activité des services de la petite enfance ainsi que des dotations versées par l'Etat, notamment pour le recensement (+27 000 €).

Le chapitre 75 comprend notamment les locations mises à dispositions par la commune (pépinière du Brignon, micro-crèche du Brignon, local de La Poste place Mendès France...), diverses subventions que la commune aura obtenues mais surtout les remboursements de l'assurance statutaire. C'est donc sur ce chapitre que seront remboursés les traitements versés aux agents en CLM/CLD comptabilisés au chapitre 012 des dépenses de personnel.

B) LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales (chapitre 731) représentent plus de 74% des recettes de la commune.

Même si les taux ne sont pas augmentés en 2025, la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat ainsi que la dynamique du territoire permettra à la commune de pouvoir percevoir 218 282 € de recettes en plus. Les tendances du marché immobilier ne permettent pas d'espérer de reprise à court terme, nous maintenons une prévision à hauteur de 250 000 euros en ce qui concerne la DTMO (droits de mutation). En revanche, par mesure de prudence, la taxe sur la consommation finale d'électricité a été revue à 150 000 € (-45 000 € par rapport au budget 2024), les recettes de 2024 n'ayant été que de 154 000 €.

Les taux des impôts locaux pour 2025 resteront donc identiques à ceux de 2024, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,15 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 18,24 %

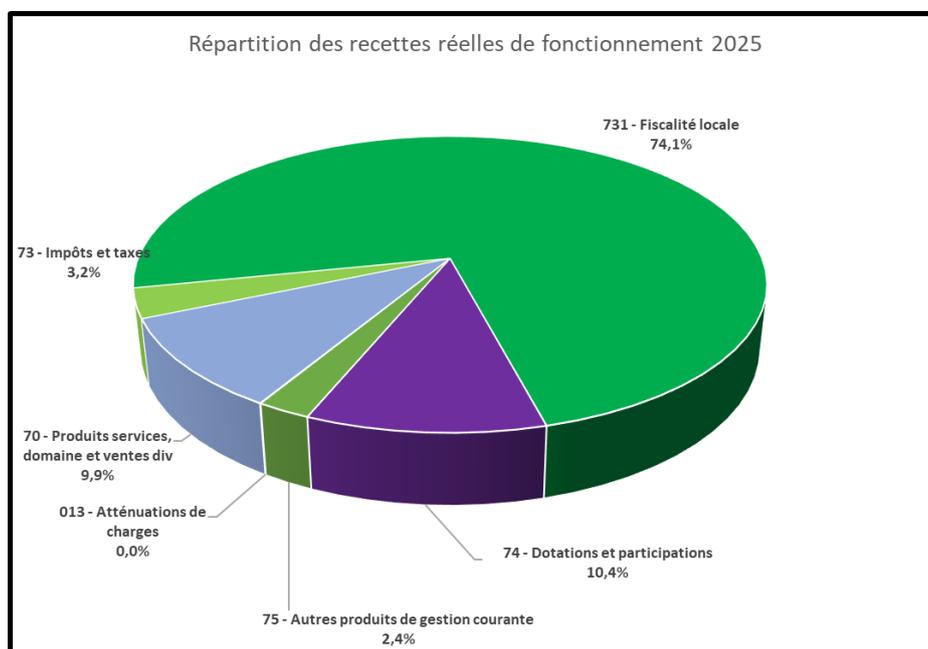
C) LE REPORT A NOUVEAU

Les excédents cumulés à fin 2023 s'élevaient à +3 847 081,19 €. Le résultat pour 2024 s'élevant à +544 663,07 €, le report à nouveau excédentaire 2025 est de +4 394 706,57 €, permettant ainsi d'autofinancer les travaux nécessaires sur la commune.

D) LE TABLEAU DES RECETTES

Les recettes prévisionnelles 2024 de la commune s'élèveront ainsi à 14 705 137 €, équilibrant ainsi les dépenses de fonctionnement.

| RECETTES | Budget 2024 | Budget 2025 | Δ % |
|---|---------------------|---------------------|--------------|
| 013 Atténuations de charges | 90 000 € | 2 992 € | -96,7% |
| 70 Produits services, domaine et ventes div | 1 360 629 € | 1 012 050 € | -25,6% |
| 73 Impôts et taxes | 514 513 € | 327 135 € | -36,4% |
| 731 Fiscalité locale | 7 348 582 € | 7 534 489 € | 2,5% |
| 74 Dotations et participations | 1 042 793 € | 1 055 715 € | 1,2% |
| 75 Autres produits de gestion courante | 123 306 € | 240 207 € | 94,8% |
| Total des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) | 10 479 823 € | 10 172 588 € | -2,9% |
| 042 Opérat° ordre transfert entre sections | 138 822 € | 137 842 € | -0,7% |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 138 822 € | 137 842 € | -0,7% |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 3 847 081 € | 4 394 707 € | 14,2% |
| Total des recettes de fonctionnement | 14 465 727 € | 14 705 137 € | 1,7% |



III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 –LES DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 656 796 €
- Les opérations d'équipement pour 9 842 238 € (dont 211 693 € de dépenses engagées en 2024 mais qui seront payées en 2025)

A) LES OPERATIONS COURANTES

Chaque opération d'équipement retrace toutes les dépenses engagées par la commune pour un site géographique de la commune ou un thème précis. Les principales opérations 2025 sont :

- Opération 10 pour 115 436 € comprend la fin des travaux avenue de Bordeaux ainsi que la poursuite du programme de changement des candélabres sur la commune
- Opération 11 à hauteur de 52 088 € pour les équipements sportifs communaux (réfection des avant-toits à Caldentey, enlèvement de la bulle de tennis sur le site Lacoste...)
- Opération 18 pour 42 552 € concernant les écoles maternelles et élémentaires (travaux sur les bâtiments, changement du mobilier vétuste ou abimé...)
- Opération 21 pour 15 000 € intégrera la reprise de la toiture de l'église et la réfection du plafond du presbytère salle St Paulin,
- Opération 24 à hauteur de 26 203 € intègre les dépenses pour le centre technique municipal (notamment l'achat de plateaux samia pour les manifestations)
- Opération 30-Divers services pour 190 123 €. Cette opération regroupe tous les projets d'investissement qui ne peuvent pas être intégrés aux autres opérations. Nous y retrouvons les dépenses sur différents travaux pour 112 400 € (travaux de mises en conformité, désenfumage, etc.), l'aménagement du futur local qui sera dédié au relais petite enfance ...
- Opération 40-Parc Favols se verra allouée une enveloppe de 30 300 € pour la réfection des sols de l'aire de jeux.

B) LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

L'opération 145 comptabilisera la dernière grande opération encore en cours sur la commune, à savoir la rénovation et l'extension de l'école Prévert. Le montant total révisé est de 9 541 000 €, le budget alloué aux paiements de factures 2025 est fixé à 4 700 000 €.

C) L'OPERATION 46 : TRAVAUX A VENIR

Depuis l'exercice 2024, la nouvelle **opération 46** permet d'équilibrer les dépenses et les recettes de la section d'investissement. Ce montant sera utilisé dans les prochaines années et dédié aux travaux de

rénovation de l'école Prévert. Il n'y aura donc, en 2025, aucune dépense. Pour 2025, 4 576 231 € seront ainsi mis en réserve.

D) TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2025 sont présentées à hauteur de 9 456 186 € :

| DEPENSES | | Budget 2024 | Budget 2025 | Δ % |
|----------|--|--------------------|---------------------|---------------|
| 204 | Subventions d'équipement versées | 114 045 € | 128 063 € | 12,3% |
| | Opérations d'équipement | 8 530 011 € | 9 842 238 € | 15,4% |
| | Total des opérations d'équipement | 8 644 056 € | 9 970 301 € | 15,3% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 673 307 € | 656 796 € | -2,5% |
| | Total des dépenses financières | 9 317 363 € | 10 627 097 € | 14,1% |
| 45 | Chapitres d'opérations pour compte de tiers | - € | 55 000 € | |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 9 317 363 € | 10 682 097 € | 14,6% |
| 040 | Opérations ordre transfert entre sections | 138 822 € | 137 842 € | -0,7% |
| 041 | Opérations patrimoniales | - € | 200 000 € | |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 138 822 € | 337 842 € | 143,4% |
| | Total des dépenses d'investissement | 9 456 186 € | 11 019 939 € | 16,5% |

Pour information, les opérations patrimoniales indiquées au budget 2025 s'équilibreront en dépenses et en recettes d'investissement et permettront la comptabilisation d'écritures ne donnant pas lieu à des mouvements financiers.

2 – LES RECETTES

Les recettes d'investissement proviennent notamment :

- Des dotations et fonds divers (fond de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) en augmentation de +262 381 €
- Des subventions d'investissement dont le dernier versement de la subvention DSIL pour la rénovation de l'école Pasteur pour 171 696 € et des subventions pour la rénovation et l'extension de l'école Prévost pour 3 221 960 €.
- De cessions diverses, notamment la vente de la place Vialolle pour 1 500 000 €
- Et surtout d'un virement provenant de la section de fonctionnement pour 4 090 000 €.

| RECETTES | | Budget 2024 | Budget 2025 | Δ % |
|--|---|---------------------|---------------------|---------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 2 156 680 € | 3 403 485 € | 57,8% |
| Total des recettes d'équipement | | 2 156 680 € | 3 403 485 € | 57,8% |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 672 052 € | 262 381 € | -61,0% |
| 024 | Produits de cessions d'immobilisations | 1 510 000 € | 1 510 000 € | 0,0% |
| Total des recettes financières | | 2 182 052 € | 1 772 381 € | -18,8% |
| 45 | Chapitres d'opérations pour compte de tiers | - € | 55 000 € | |
| Total des recettes réelles d'investissement | | 4 338 732 € | 5 230 866 € | 20,6% |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 3 850 000 € | 4 090 000 € | 6,2% |
| 040 | Opérat° ordre transfert entre sections | 516 639 € | 513 000 € | -0,7% |
| 041 | Opérations patrimoniales | 900 000 € | 200 000 € | -77,8% |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | | 5 266 639 € | 4 803 000 € | -8,8% |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 929 879 € | 986 074 € | 6,0% |
| Total des recettes d'investissement | | 10 535 250 € | 11 019 939 € | 4,6% |

III- LES RATIOS FINANCIERS

L'article R2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune, prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L. 2313-1, comprennent également quelques ratios financiers. Pour le budget 2025 ces ratios sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 1 198,36 €/habitant
- Produit des impositions directes/ population : 875,72 €/habitant
- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 1 206,71 €/habitant
- Dépenses d'équipement brut / population : 1 164,13 €/habitant
- Encours de dette / population : 1 039,61 €/habitant
- DGF / population : 34,28 €/habitant

Les ratios suivants sont également intéressants à suivre :

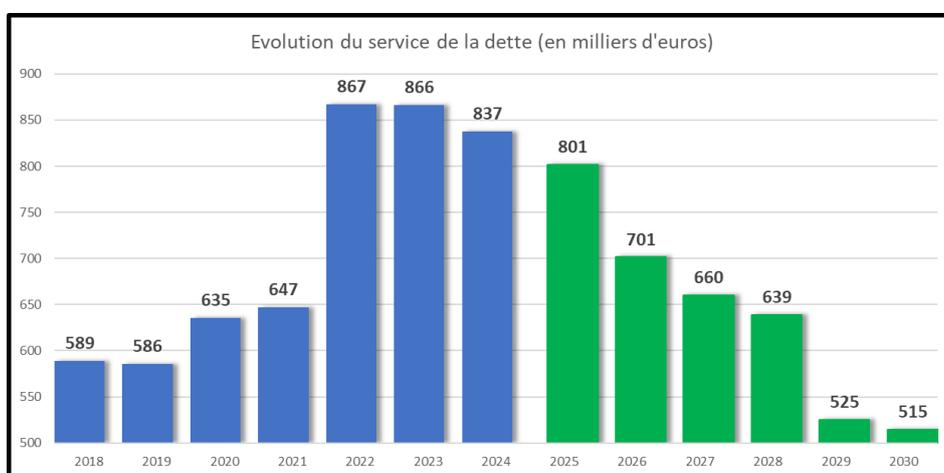
- Dépenses de personnel / DRF : 60,14%
- DRF + Capital des emprunts / RRF : 105,76 %

- Dépenses d'équipement brut / RRF : 96,47 %
- Encours de la dette / RRF : 86,15 %
- Epargne brute / RRF : 0,69 %

IV- L'ETAT DE LA DETTE

Même si la commune continue de se désendetter (aucun nouveau contrat n'a été conclu depuis 2019), le niveau d'endettement pour la commune reste toujours important mais continue de bien diminuer, puisqu'il ne représente plus qu'une charge de 1 039,61 € / habitant.

Depuis 2024, la charge du service de la dette (remboursement des intérêts et du capital) commence enfin à décroître et à peser un peu moins sur les finances de la commune :



Le poids de la dette restera tout de même important avec des intérêts d'emprunt à hauteur de 144 672 € et un remboursement du capital pour 656 796 €.

A la fin 2025, le capital des emprunts restant à rembourser s'élèvera à 8 107 124 € :

